

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Strasbourg

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 13 décembre 2021

Nombre de
conseillers élus :
29

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

Conseillers en
fonction :
29

Conseillers
présents :
27

MEMBRES PRESENTS :

Cécile DELATTRE - Sandrine EPPELE - Karine QUIGNARD - Frédéric SCHALL - Michaël SAINTAUBIN - Claudia CARADONNA - Daniel CHAMBET-ITHIER - Christian OST - Regina DE ALMEIDA - Raphaèle DEPROST - Guillaume GRIMMER - Françoise RICHART - André ROTH - Denis SCHANN - Jacques REIS - Claire HUBER - Bernard SAETTLER - Isabelle PLAUTZ-UNTEREINER - Elisabeth TAGLANG - Sofiane AIT IKHLEF - Sandra PETER - Christian ANDRIAMAMPANDRY - Roberte IRION - Nadjoua DJELLAT - Thierry MOSSER - Jean-Marc LOTZ - Chrystèle DUBOIS

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Eric KREINER - Kathia GUTH

PROCURATION :

Eric KREINER à Cécile DELATTRE
Kathia GUTH à Roberte IRION

I – APPROBATION ET INFORMATION

2021 - 98 (1) : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport au Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122 et L.212223 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 septembre 2021 portant adhésion de la commune à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement d'Alsace ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2021

Application agréée E.legalite.com

99_SE-067-2167 03409-20211213-2021_98-DE

Vu le registre des Décisions du Maire de la Commune d'Oberhausbergen.

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions du Maire correspondant aux délégations accordées par le Conseil Municipal au Maire doivent faire l'objet d'une publicité lors de la séance du Conseil Municipal succédant immédiatement à ces décisions :

Au titre de la délibération du 20 septembre 2021 portant adhésion de la commune au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement d'Alsace :

- Une convention ayant pour objet une mission de conseil, d'accompagnement et d'aide à la décision dans le traitement des autorisations d'urbanisme a été conclue avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace, pour un montant de 6 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** des décisions ci-dessus prises par Madame le Maire au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **PRECISE** que ces décisions, entérinées par le Conseil Municipal, ont désormais valeur de délibérations

Approuvée à l'unanimité



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Cécile DELATTRE

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_SE-067-2167 03439-20211213-2021_96-DE